NON À LA FERMETURE DU JARDIN D'ENFANTS

Grâce à la résistance des parents d'enfants, la mobilisation des personnels de cette structure, l'intervention des organisations syndicales réunies en intersyndicale, le soutien des personnels de nos ministères, les ministres avaient en janvier 2018 donné des directives à la DRH de renoncer à son projet de fermer le jardin d'enfants et d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales et les parents pour discuter sereinement de l'avenir des structures de petite enfance de notre ministère. 5 réunions d'un groupe de travail « parentalité » ont ainsi eu lieu, dont la dernière, en mars 2019 a enfin abordé la question de l'avenir du jardin d'enfants.

Soucieux de prendre en compte les éléments du projet de loi « pour une école de la confiance » concernant l'obligation de scolarité à 3 ans, les parents et les OS avaient accepté une solution qui consiste à recentrer à terme la structure sur les enfants de moins de 4 ans et conduise à supprimer la section des « grands » à la fin de l'année scolaire 2020-2021. Ainsi, les parents dont les enfants sont acceptés cette année au jardin d'enfants étaient avertis qu'ils ne pourraient rester que 2 ans dans la structure. Cette solution a encore été confirmée par la DRH aux OS lors de la commission d'accès à la crèche et au jardin d'enfants qui s'est réunie le 7 juin dernier. La DRH s'est alors engagée à publier courant juin la fiche de poste d'éducatrice pour la section des petits, le contrat de l'éducatrice actuelle, Maryline VESIN, agent contractuelle, prenant fin le 28 août 2019.

C'est donc avec stupéfaction que nous avons appris ce 26 juin que la DRH revenait sur sa parole, ne souhaitait plus recruter d'éducatrice sur la section des petits – et encore moins renouveler notre collègue sur son poste ! – prévoyant de fermer dès cette année la section des grands et de regrouper les 17 enfants inscrits dans la même section.

Cette décision est inacceptable. Les parents, les personnels du jardin d'enfants et l'intersyndicale ont décidé de s'y opposer.

VENEZ NOUS SOUTENIR EN SIGNANT LA PETITION SUIVANTE EN NOUS LA RENVOYANT SUR LA BOITE DU SMAST CGT OU EN NOUS L'ADRESSANT PAR COURRIER INTERNE A SMAST CGT SITE DE DUQUESNE PIECE 0428

NOMS	PRENOMS	DIRECTIONS	SIGNATURES